



POUR UN AGENDA 21 LOCAL

une stratégie municipale de développement durable

conseil municipal
séance du 25 septembre 2009

Groupement Adage environnement / Dac



L'Agenda 21 de Savigny-le-Temple

L'Agenda 21 local de Savigny-le-Temple constitue l'outil privilégié de traduction des principes du développement durable sur le territoire. C'est à la fois un programme d'actions et un processus qui ancre la collectivité dans une démarche d'amélioration continue de l'ensemble de ses politiques et projets. L'Agenda 21 est un projet itératif qui permet progressivement de renforcer l'action locale. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes : les élus, les services, les acteurs locaux et partenaires (administrations, établissements publics, entreprises, syndicats professionnels, associations...) et bien sûr les Savigniens.

L'implication de la commune de Savigny-le-Temple dans une réflexion de développement durable, en partenariat avec le Département de Seine-et-Marne et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Sénart, a été votée par le Conseil Municipal en décembre 2005. Après une première phase de mobilisation interne, le 27 juin 2008, le Conseil Municipal décide d'engager l'élaboration d'un Agenda 21 local. Il s'agit à Savigny-le-Temple d'une démarche et d'un projet de territoire global, transversal et qui a pour rôle essentiel :

- de renforcer l'engagement de la collectivité et d'améliorer le territoire au regard du développement durable,
- de mobiliser de nombreux acteurs internes et externes autour des problématiques et grands enjeux qui en découlent.

La mobilisation et la participation de tous les acteurs est un des principes fondamentaux de la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 savignien. Dans ce cadre, plusieurs étapes clés ont été définies pour aboutir en janvier 2010 à ce premier programme d'actions de l'agenda 21 local, qui sera mis en œuvre sur la période 2010-2014 :

- **Le diagnostic développement durable partagé** a été élaboré entre décembre 2008 et mars 2009. La rencontre et l'écoute des acteurs à travers de multiples temps consacrés (questionnaire envoyé aux habitants et ateliers de travail avec les Savigniens, réunions avec les élus de la ville, les cadres et agents municipaux, les conseils de quartiers, les partenaires de la commune, etc.) a permis de collecter les avis et les appréciations de chacun. La lecture de documents, disponibles auprès des services de la Ville de Savigny-le-Temple et de ses partenaires, a permis de nourrir et conforter ces appréciations. Le diagnostic développement durable de Savigny constitue véritablement une vision commune du territoire vis-à-vis du développement durable. Il donne à voir les points forts et les points faibles, les opportunités et les menaces identifiés et partagés par les acteurs locaux. Il définit les enjeux auxquels l'agenda 21 doit répondre.
- **La stratégie municipale de développement durable** a été élaborée, en interne entre avril et septembre 2009, à partir du diagnostic et en s'appuyant sur les débats avec les acteurs locaux et les Savigniens. La volonté des élus municipaux est déclinée dans un texte d'engagement politique affirmé et par des orientations stratégiques précisant les ambitions et les objectifs à poursuivre dans le cadre de l'Agenda 21 local.
- **Le plan d'actions territorial** sera élaboré de manière participative entre septembre et octobre 2009. Les élus, les agents, les acteurs locaux et les citoyens seront invités à participer à une deuxième série d'ateliers de travail. En traduction opérationnelle de la stratégie, Le plan présentera les actions réalisables qui pourraient être entreprises à l'échelle du territoire, pour plus de développement durable.

- **Le programme d'actions municipal** sera élaboré par la ville, en traduction du plan d'actions, à partir de novembre 2009. Il précisera le calendrier des actions municipales, leur portage et leur financement, avec leur inscription dans les budgets des services municipaux. Le programme d'actions sera évalué au moyen d'indicateurs fiables et crédibles. Les actions seront analysées en termes de pertinence globale et vis-à-vis des compétences de la collectivité, d'incidence financière mais aussi en termes d'impacts environnementaux et sociaux.

1. Un Agenda 21 stratégique et pragmatique

Cet Agenda 21 est, comme tous les élus de Savigny-le-Temple l'ont souhaité, à la fois stratégique pour une ville plus écologique et encore plus solidaire et pragmatique pour des actions concrètes et adaptés aux enjeux.

Un Agenda 21 savignien pour une ville plus écologique et encore plus solidaire, pourquoi ?

- pour préserver l'environnement et garder son naturel à la ville

Dans un contexte où le changement de modèle énergétique constitue le défi de nos sociétés pour le siècle à venir, l'Agenda 21 savignien doit permettre de concilier la nouvelle donne énergétique et climatique et la vocation sociale et solidaire de la commune, notamment en matière de logement, d'urbanisme et de déplacement. Il doit également contribuer à l'émergence de nouvelles formes de consommations et de productions plus responsables permettant d'élargir les démarches de solidarités portées par la municipalité.

Dans un contexte où la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité est un défi planétaire, l'Agenda 21 de Savigny doit permettre de diminuer les pressions de la ville sur l'environnement. En limitant les pollutions générées par la collectivité et par les Savigniens, en réduisant les consommations d'eau, de bois et la production de déchets, il s'agit de réaliser des économies financières pour mieux servir la solidarité. Il s'agit aussi de ménager la nature pour les générations actuelles et futures.

- pour renforcer l'attention sociale de la collectivité

Dans le contexte de transformation profonde de la société, révélé par la récente crise économique et financière, l'Agenda 21 de Savigny s'affirmera en complément de la priorité sociale constante de la commune. L'homme tient dans l'Agenda 21 local, comme dans l'ensemble de l'action municipale, une place centrale

- pour montrer la voie et susciter un développement local plus durable

Dans un contexte où l'importance des défis qui s'imposent nous oblige à agir, l'Agenda 21 de Savigny offrira l'opportunité de réinterroger les actes et les pratiques, de prendre les responsabilités utiles pour mettre en œuvre collectivement, à Savigny, un développement durable. En étant exemplaire en la matière et en partageant ses ambitions, il s'agit, pour la collectivité de Savigny-le-Temple, d'interpeller et d'accompagner les acteurs de son territoire dans une dynamique vertueuse, notamment dans le domaine de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du développement économique.

Un Agenda 21 savignien pragmatique pour des actions concrètes et adaptées aux enjeux, comment ?

- en adaptant progressivement l'ensemble des politiques et pratiques municipales

L'Agenda 21 savignien porte les ambitions de développement durable des élus de Savigny. Il a vocation, sans ajouter aux missions actuelles, à se diffuser en interne dans tous les services et à réinterroger toutes les politiques et tous les

projets portés par la collectivité. Les méthodes et les pratiques de travail seront progressivement adaptées pour permettre sa mise en œuvre dans le temps.

- **en dépensant différemment et mieux l'argent public**

Les économies de ressources naturelles réalisées dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 21 local permettront de contenir la progression et si possible de réduire le budget de fonctionnement de la Ville. Des marges de manœuvre seront dégagées et mobilisées pour garantir la qualité du cadre de vie et le haut niveau de services déjà inscrits au cœur des politiques municipales, même si, au préalable, des investissements pourront s'avérer nécessaires.

Les orientations budgétaires municipales traduiront progressivement la mise en œuvre de l'Agenda 21.

- **en articulant les actions avec les programmes, les politiques et les compétences des partenaires institutionnels**

L'Agenda 21 savignien s'inscrit en complémentarité et en synergie avec l'action des partenaires principaux que sont le SAN et l'EPA de Sénart, le Conseil général de Seine-et-Marne et le Conseil régional d'Ile-de-France. Les actions de l'Agenda 21 savignien permettront soit de décliner localement des projets supra-communaux mis en œuvre, par exemple, dans le cadre de l'Agenda 21 du Département de Seine-et-Marne ou du PLH et du PLD du SAN, soit d'éclairer la voie sur de nouvelles préoccupations partagées dans le cadre du futur Plan Energie Climat du SAN.

- **en renforçant et en optimisant le fonctionnement des services municipaux**

Savigny-le-Temple est la première commune de Seine-et-Marne à avoir mis en œuvre une démarche qualité certifiée ISO 9001. Celle-ci vise l'amélioration des conditions de travail des agents en lien avec l'amélioration de l'efficacité du service public pour les usagers. L'Agenda 21 local sera étroitement associé à cette démarche et viendra la renforcer en terme de contenu : complément de l'action publique en faveur des solidarités et ouverture de nouvelles perspectives d'actions en lien avec les grands défis de notre siècle. Il la complétera en terme de méthode : mobilisation des acteurs, concertation, pilotage et évaluation des actions de l'Agenda 21.

2. Quatre orientations stratégiques pour l'Agenda 21

Quatre orientations stratégiques ont été définies pour répondre aux enjeux du territoire savignien et structurer le plan puis le programme d'actions de l'Agenda 21 local. Elles constituent les fils conducteurs de l'engagement de la ville pour le développement durable du territoire et l'amélioration du fonctionnement de la collectivité.

- ➔ **Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable**
- ➔ **Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique**
- ➔ **Préserver les ressources naturelles et la biodiversité pour développer un cadre de vie de qualité pour tous**
- ➔ **Renforcer la solidarité et l'épanouissement humain et aménager durablement notre territoire**

Pour chacune de ces orientations stratégiques, des objectifs précisent le cadre de l'action et les ambitions de la commune d'ici fin 2013 (hormis pour les objectifs affichant une autre échéance).

2.1 Organiser et animer la mobilisation des acteurs locaux sur les enjeux du développement durable

La réussite d'un projet local de développement durable suppose l'implication et la participation de tous les acteurs du territoire. Cela requiert pédagogie, écoute et transparence dans la mise en œuvre des politiques communales, à travers la vitalité des instances participatives. Cette démarche de mobilisation collective concerne donc les élus, les agents municipaux, les partenaires institutionnels, les acteurs économiques et sociaux, ainsi que les Savigniens et leurs associations.

La transversalité des politiques à mener et la volonté d'exemplarité de la collectivité doit s'appuyer sur l'évolution des savoirs et des pratiques des élus et agents municipaux. Ces exigences doivent servir le pilotage, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des politiques municipales, dans un objectif d'amélioration continue. Cette démarche s'applique tout particulièrement à l'Agenda 21.

2.1.1 Les priorités dans le domaine de la démocratie participative

■ L'accès à l'information pour tous

Objectif :

- d'ici 2010, une nouvelle information par mois sur le développement durable et l'Agenda 21 local (bonne pratique, action exemplaire de la collectivité, ...)

■ une rencontre sur le développement durable regroupant les représentants de la collectivité, des conseils de quartier, les partenaires locaux et les habitants

Objectif :

- dès 2010, 1 à 2 réunions par an de concertation sur des sujets transversaux
- 100% de la diversité des collègues invités représentés à chaque réunion

2.1.2 Les priorités dans le domaine du changement des pratiques professionnelles et citoyennes des élus et des agents municipaux

■ La mise à niveau et la formation continue de l'ensemble des agents et des élus pour accompagner le changement des pratiques

Objectif :

- 100% des élus et cadres formés dans les 3 ans
- former le personnel sur le développement durable

■ La création d'outils et de groupes de travail pour la conception, l'analyse, le suivi des politiques et projets au regard du développement durable

Objectif :

- 100% des politiques et projets municipaux passés au crible du développement durable dans les 3 ans dans le cadre de groupes de travail interservices
- 100% des projets municipaux présentés au budget contribuent au développement durable dès le projet de budget 2013, avec des objectifs intermédiaires de 25% en 2010, 50% en 2011 et 75% en 2012.

■ La généralisation des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics et les achats

Objectif :

- augmenter chaque année de 15% la part des marchés de travaux et de services et de 25% la part des marchés de fournitures effectuées avec l'intégration de critères développement durable

2.1.3 Les priorités dans le domaine du pilotage, du suivi et de l'évaluation de l'Agenda 21

■ La mise en place d'un suivi et d'une évaluation de la démarche au fil du temps animée par la chargée de mission Agenda 21/ Programmation

Objectif :

- suivre et rendre compte annuellement, de manière participative et transparente, de l'avancée de chaque action et de chaque orientation stratégique ainsi que de la démarche d'Agenda 21 dans son ensemble
- évaluer l'Agenda 21 à mi-parcours (dans 2 ans)

■ L'association des Savigniens à l'élaboration et au suivi du programme d'actions de l'Agenda 21

Objectif :

- informer les Savigniens sur la traduction lisible de l'Agenda 21 dans les orientations budgétaires annuelles de la commune
- impliquer les Conseils de quartier dans le suivi et la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21, en particulier celles qui s'inscrivent dans leur périmètre
- 1000 participations citoyennes sur la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 à l'échelle de la ville et des quartiers

2.2 Participer localement à la lutte contre le changement climatique et diminuer la dépendance aux énergies fossiles et ainsi la précarité énergétique

L'enjeu écologique associé à la consommation d'énergie est majeur et urgent : production et consommation d'énergie pèsent sur les écosystèmes, génèrent des émissions de polluants dans l'air qui impactent la santé des habitants et le climat par le biais des émissions de gaz à effet de serre. A travers la réduction des consommations d'énergie, il s'agit aussi de prévenir l'épuisement des énergies fossiles par le recours à des énergies propres et renouvelables.

Cette réduction des consommations d'énergie a également pour objectif la lutte contre la précarité énergétique, qui touche de plus en plus de Savigniens à travers les factures d'énergies de leurs logements et le coût des déplacements en voiture.

C'est enfin une opportunité offerte aux entreprises locales d'anticiper les exigences de la crise énergétique et d'intégrer de nouvelles compétences à haute valeur ajoutée, en participant à la mutation énergétique du territoire.

Il s'agira, à l'horizon 2020, que Savigny reprenne à son compte les objectifs du « paquet » énergie – climat européen :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20%,
- réduire les consommations en énergie de 20%,
- porter à 20% la part d'énergies renouvelables dans le total des énergies consommées.

L'effort à mener à Savigny passe par l'amélioration des bâtiments, des infrastructures d'éclairage public et de transports, mais aussi par l'incitation à des comportements plus économes des services, des habitants et des usagers du territoire.

2.2.1 Les priorités dans le domaine du bâtiment et de l'éclairage public

■ La construction et la réhabilitation de tous les bâtiments avec des objectifs énergétiques anticipant les exigences réglementaires

Objectif :

- construire dès 2012 tous les nouveaux bâtiments à basse consommation (logements, bâtiments tertiaires et d'activités)
- construire dès 2015 des nouveaux bâtiments à énergie positive
- viser 300 bâtiments améliorés thermiquement ou énergétiquement d'ici fin 2013

■ La réduction des consommations d'énergie et de l'utilisation des énergies fossiles dans le fonctionnement de la collectivité

Vers des bâtiments publics à énergie positive

Objectifs :

- diminuer de 5% les consommations énergétiques des bâtiments existants d'ici fin 2013
- construire, dans le cadre du présent mandat un bâtiment à énergie positive et tous les nouveaux bâtiments en basse consommation, et, au-delà de 2013, construire tous les nouveaux bâtiments à énergie positive
- atteindre la norme bâtiment basse consommation, à 15 kWh près, pour les prochaines réhabilitations (via l'isolation et l'utilisation des énergies renouvelables)

Vers un éclairage public performant

Objectif :

- diminuer de 30% les consommations énergétiques liées à l'éclairage public d'ici fin 2013 dans le cadre d'un plan lumière global

2.2.2 Les priorités dans le domaine des déplacements

■ L'augmentation des mobilités douces et de l'usage des transports en commun dans les déplacements quotidiens

Objectif :

- boucler d'ici 2013 le maillage doux des quartiers vers les centralités et les transports en commun en lien avec le PLD de Sénart, l'Agenda 21 et le Schéma Départemental des Itinéraires Cyclables du Conseil général de Seine-et-Marne

■ La réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements des agents municipaux

Objectif :

- d'ici 2013, diminuer de 20% la part des déplacements des véhicules à essence de la flotte municipale

2.2.3 Les priorités dans le domaine de la mobilisation et de l'information de tous

■ L'information des Savigniens sur les aides et techniques sur la performance énergétique des logements

Objectif :

- informer et accompagner les foyers savigniens sur les aides financières et techniques en matière énergétique d'ici 2013

■ La mobilisation des agents municipaux dans la réduction de la consommation d'énergie de la collectivité

Objectif :

- d'ici 2010, 100% des agents signataires du volet énergie de la charte de bonne conduite éco-responsable

■ La mobilisation des Savigniens et des agents municipaux dans les pratiques de mobilité durable

Objectif :

- d'ici 2013, augmenter de 20% le nombre de déplacements doux dans les déplacements quotidiens de proximité (vers l'école, vers la gare, vers les commerces de proximité, etc.) en prêtant une attention particulière à la cible scolaire

2.3 Préserver les ressources naturelles et la biodiversité et ainsi développer un cadre de vie de qualité pour tous

Les espèces animales et végétales et les milieux naturels sont des richesses communes, particulièrement présentes à Savigny-le-Temple, et qu'il faut préserver. Savigny-le-Temple doit aussi apporter sa participation à la préservation des ressources naturelles par une consommation de ressources et une production responsables.

Leur préservation doit participer à offrir à tous les Savigniens un cadre de vie de qualité, la limitation des risques pour leur santé, et l'accès à une alimentation saine.

Cette exigence de préservation des ressources naturelles et de la biodiversité doit se traduire concrètement dans les comportements des Savigniens, de la municipalité, dans les entreprises, notamment les activités agricoles.

L'effort à mener à Savigny passe par l'économie et la protection des ressources naturelles de la planète, la préservation des espaces de nature, des espaces agricoles, de nature en ville et la reconstitution ou le maintien de corridors écologiques fonctionnels pour préserver et restaurer la biodiversité aux échelles régionales et locales.

2.3.1 Les priorités dans le domaine de l'eau

■ La réduction des consommations d'eau

Objectif :

- diminuer les prélèvements dans la nappe de Champigny de 15 % dans les 3 ans

■ L'amélioration de la qualité de l'eau des rus

Objectif :

- viser le bon état global des rus de Balory et de Savigny pour 2021 (conformément aux objectifs du SDAGE pour les masses d'eau et petits cours d'eau)

■ La réduction des consommations d'eau dans le fonctionnement de la collectivité

Objectif :

- diminuer les consommations d'eau de la Ville de 15 % dans les 3 ans

2.3.2 Les priorités dans le domaine de l'agriculture et du jardinage

■ Le maintien de la surface agricole actuelle

Objectif :

- 100% des surfaces à vocation agricole maintenus

■ Le développement d'une agriculture et de pratiques de jardinage plus durables

Objectif :

- favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement et de la santé des consommateurs
- favoriser le développement d'une agriculture de proximité en circuit-court d'ici 2013
- 100% des jardins familiaux en culture biologique d'ici 2013
- 1000 jardins et potagers privés en culture biologique d'ici 2013

2.3.3 Les priorités dans le domaine de la biodiversité

■ La préservation de corridors écologiques fonctionnels pour préserver et restaurer la biodiversité aux échelles régionales et locales

Objectif :

- favoriser le développement des écosystèmes en milieu urbain (espaces publics, bâtiments, zone d'activités, jardins des particuliers, ...)
- favoriser le développement de la biodiversité et notamment les populations d'oiseaux et d'insectes autochtones à Savigny via un partenariat avec NATUREPARIF et la LPO
- préserver et consolider le maillage des continuités écologiques

■ Le renforcement de la gestion différenciée des espaces publics

Objectif :

- étendre la gestion différenciée naturelle (niveau 3) à l'ensemble des types d'espace public (espaces verts, pieds d'arbres, linéaires de voirie, ...)
- supprimer d'ici 4 ans tout emploi de phytosanitaires

2.3.4 Les priorités dans le domaine des matières premières et des déchets

■ La mobilisation de tous dans une démarche de réduction des déchets à la source

Objectif :

- diminuer la production de déchets ménagers de 5 kg/an par habitant chaque année pour les cinq ans à venir (conformément aux objectifs nationaux fixés par le Grenelle Environnement)
- atteindre 75% des déchets des entreprises recyclés dès 2012 (conformément aux objectifs nationaux fixés par le Grenelle Environnement)

■ La réduction de la consommation de matière première en interne

Objectif :

- d'ici 2013, réduire de moitié la consommation de papier de la collectivité

2.3.5 Les priorités dans le domaine de la mobilisation et de l'information de tous

■ L'information sur les éco-gestes et les éco-comportements

Objectif :

- 10 000 guides sur les éco-gestes et les éco-comportements diffusés aux Savigniens
- 100% des agents municipaux signataires des volets ressources naturelles et biodiversité de la charte de bonne conduite éco-responsable

■ La valorisation des démarches pédagogiques et scientifiques portées par le Domaine de la Grange – La Prévôté et l'Ecomusée – ferme du Coulevrain

Objectif :

- valoriser les démarches pédagogiques initiées auprès de tous les Savigniens
- faire progresser les pratiques horticoles des jardiniers des espaces verts de la ville en s'appuyant sur les recherches scientifiques menées

2.4 Renforcer les solidarités et l'épanouissement humain et aménager durablement notre territoire

Le développement durable place l'homme au centre de ses préoccupations. Il vise à lutter contre les dysfonctionnements sociaux, la pauvreté et les inégalités (économiques, sociales, environnementales) et à ce que chaque être humain vive dignement, dans un environnement familial et social de qualité. Il suppose que chacun dispose d'un égal accès aux ressources, à l'emploi, aux services collectifs... Il se fonde sur une solidarité active entre générations, entre groupes communautaires, entre pays développés et pays en voie de développement ou émergents.

Savigny-le-Temple, qui accueille depuis sa création une partie du développement urbain de la région parisienne, a mis la mixité sociale et fonctionnelle au cœur de son projet de ville. Logements sociaux et en accession à la propriété, grands équipements publics, services et commerces de proximité marquent cette identité sociale que l'action municipale amplifie par ses politiques de solidarité et ses actions éducatives, culturelles et sportives. La cohésion, l'épanouissement et le bien-être des Savigniens, notamment des plus jeunes, constituent une priorité affirmée.

Dans le cadre de l'Agenda 21 local, l'effort à mener à Savigny passe par le partage des exigences du développement durable et le développement des solidarités entre les territoires (localement entre les quartiers et au sein de la ville nouvelle ou de façon plus lointaine, avec ses villes jumelles) et entre les générations.

2.4.1 Les priorités dans le domaine des solidarités territoriales et de l'aménagement durable

■ L'intégration des objectifs de développement durable dans les futures opérations d'aménagement

Vers un urbanisme plus durable

Objectif :

- définir et appliquer dès 2011 le référentiel de l'urbanisme durable à Savigny à destination de l'ensemble des services municipaux, de l'EPA Sénart, du SAN de Sénart et des opérateurs urbains (professionnels et particuliers)

Vers une zone d'activité plus durable

Objectif :

- appliquer la charte de développement durable des parcs d'activités de Sénart d'ici 2013 dans la zone d'activité de Savigny-le-Temple, en tant que site pilote pour l'éco-réhabilitation de zones existantes

■ La contribution à une offre de biens et de services de proximité plus durables

Objectif :

- d'ici 2013, requalifier et diversifier l'offre en commerces, services et artisanat (orientation du PLU) en soutenant les activités les plus responsables d'un point de vue développement durable
- d'ici 2013, favoriser le développement du secteur de l'économie sociale et solidaire pour créer de nouveaux emplois non-délocalisables (emplois résidentiels : adaptés aux besoins des Savigniens ainsi qu'à leur évolution)

■ **Le développement de solidarités internationales plus durables**

Objectif :

- dès 2011, intégrer les enjeux et finalités du développement durable dans toutes les actions de coopération décentralisée
- dès 2010, soutenir et promouvoir le commerce équitable

2.4.2 Les priorités dans le domaine des solidarités sociales et de l'épanouissement humain

■ **Le renforcement des solidarités envers les personnes âgées et handicapées**

Objectif :

- poursuivre le renforcement de l'accessibilité (espaces et équipements publics) aux personnes handicapées et favoriser leurs déplacements

■ **La dynamisation du tissu associatif savignien et la formalisation de partenariats autour du développement durable**

Objectif :

- d'ici 2013, 50 associations locales (regroupant au minimum 1000 adhérents) s'étant engagées à intégrer des principes de développement durable
- dès 2010, définir des critères d'éco-conditionnalité pour l'attribution des subventions aux associations locales

■ **La formalisation de partenariats autour du développement durable avec les acteurs économiques locaux**

Objectif :

- 10 entreprises par an s'engageant à intégrer des principes de développement durable dans leurs missions ou leur fonctionnement

■ **La mise en œuvre d'actions emblématiques et pédagogiques envers les Savigniens, et notamment la jeunesse**

Objectif :

- 1000 (= 25% des) enfants des écoles élémentaires et maternelles et des centres de loisirs impliqués dans un projet pédagogique de développement durable soutenu et labellisé par tous les services municipaux d'ici 2013